

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 25 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 12 juin 2026	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 25 de la délibération 26-025 à 26-034 23 à partir de la délibération 26-035 Absents excusés : 11 Absents : 3 Votants : 25 de la délibération 26-025 à 26-034 23 à partir de la délibération 26-035
---------------------------------------	---

Messieurs QUINAULT et PAQUEREAU ont quitté le comité syndical après la délibération 26-034

PRESENTS : Mme ALVAREZ Adeline (suppléante) ; Mme ARDRIT Edwige ; M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; M. BIZAGUET Antoine ; M. CHABAUTY Gérard ; Mme CHABAUTY Viviane ; M. CHOLLET Jean-Michel (suppléant) ; Mme DE KEATING HART Sophie ; M. DECHEREUX Thierry ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. HARDY Renaud ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. LAURANTIN Jean-Claude (suppléant) ; M. LIAUD Patrick ; Mme LUCET Catherine (suppléante) ; M. MORIN Pierre (suppléant) ; M. NOIRAUD Bernard ; M. PAQUEREAU Dominique ; M. POUIT Stéphane ; M. QUINAULT Sébastien ; M. RENAUD Denis ; M. SORIN Grégory ; M. URBAIN Axel.

ABSENTS EXCUSES : M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DORET Michel ; M. ERNOULT Gérard ; Mme GUILLOT Mélanie ; M. MACAIRE Félix ; Mme SALVEZ Frédérique ;
M. HOUSIER Christian est remplacé par Mme LUCET Catherine ;
M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. LAURANTIN Jean-Claude ;
Mme. NOLOT Monique est remplacée par M. MORIN Pierre ;
M. PILLOT Jean est remplacé par M. CHOLLET Jean-Michel ;
Mme PORTET Martine est remplacée par Mme ALVAREZ Adeline.

ABSENTS : M. BICHOT Sébastien ; M. CHARBONNEAU Romain ; M. DUBOIS-HALOPÉ Paul-Eric.

Secrétaire de séance : Mme ARDRIT Edwige

PROGRAMME RE-SOURCES
ACTIONS AGRICOLES 2026 : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Président expose :

Le programme Re-Ressources 2026-2028 s'inscrit dans la continuité des actions engagées lors des précédentes programmations. Malgré les efforts déployés et les nombreuses actions mises en œuvre, le constat demeure préoccupant : la qualité de l'eau reste fortement dégradée sur le territoire.

Cette dégradation est principalement liée aux activités agricoles. Les analyses mettent en évidence des concentrations importantes de nitrates, issues notamment de la fertilisation des sols, ainsi que la présence de produits phytosanitaires et de leurs métabolites.

Face à cette situation, il apparaît indispensable de renforcer l'accompagnement des acteurs agricoles vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Le nouveau programme d'action s'articule ainsi autour d'une ambition forte : « Sécuriser la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, en mobilisant l'ensemble des leviers disponibles pour accompagner la transition vers le zéro phyto ».

Pour atteindre cet objectif, le programme s'appuie sur les dispositifs ayant démontré leur efficacité lors des précédentes phases, notamment les accompagnements techniques qui permettent aux exploitants d'expérimenter et de faire évoluer concrètement leurs pratiques. Il intègre également une nouveauté majeure : la co-conception d'un observatoire territorial. Cet outil contribuera à une meilleure connaissance du territoire, favorisant ainsi des actions plus ciblées, plus pertinentes et plus efficaces.

	Montant prévisionnel	Agence de l'eau Loire Bretagne		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine		Autofinancement SEVT/SVL
		Taux d'aide	Aide prévisionnelle	Taux d'aide	Aide prévisionnelle	
Action 1 – Accompagnement technique						
<i>Accompagnement collectif</i>	16 800,00 €	60%	10 080,00 €	10%	1 680,00 €	5 040,00 €
<i>Accompagnement individuel</i>	20 250,00 €	50%	10 125,00 €	10%	2 025,00 €	8 100,00 €
Action 2 – Développer et maintenir les systèmes compatibles avec la qualité de l'eau						
<i>Favoriser l'implantation des couvertures des sols efficaces (semences)</i>	12 000,00 €	60%	7 200,00 €	10%	1 200,00 €	3 600,00 €
Action 3 – Favoriser l'Agriculture Biologique						
<i>Animation foncière pour favoriser l'Agriculture Biologique</i>	3 100,00 €	60%	1 860,00 €	10%	310,00 €	930,00 €
Action 6 – Renforcer la protection réglementaire						
<i>Coconcevoir un nouveau plan d'action et un observatoire des pratiques sur la ZSCE des Lutineaux</i>	6 000,00 €	50%	3 000,00 €	10%	600,00 €	2 400,00 €
Total	58 150,00 €		32 265,00 €		5 815,00 €	20 070,00 €

Il est demandé au Comité syndical d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une participation financière auprès des partenaires financiers pour le financement des actions prévues au titre de l'année 2026.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ;
- ✓ AUTORISE le Président à solliciter auprès des partenaires financiers : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine une participation financière pour les actions agricoles 2026 du programme Re-Sources ;
- ✓ AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU



